



fiche risques 
Salariés

connaître et maîtriser les
risques professionnels

Service à la personne



connaître les risques, c'est les éviter

Les services à la personne couvrent de nombreuses activités (ménage, jardinage, aide aux personnes âgées, soutien scolaire, etc.), exercées principalement au domicile des bénéficiaires. Dans la plupart des cas, **l'employeur est un particulier**, ce qui impacte la mise en place des mesures de prévention des risques professionnels.

Une sensibilisation de tous les acteurs (employeurs, bénéficiaires, salariés, structures mandataires et prestataires) est essentielle.

Trois modes d'exercice :

- 1 **Emploi direct** : le particulier est l'employeur et gère l'administratif (contrat de travail...).
- 2 **Mandataire** : le particulier est l'employeur mais délègue l'administratif à un organisme.
- 3 **Prestataire** : une structure emploie le salarié, et le bénéficiaire est son client.

La fréquence et la gravité des accidents du travail, des maladies professionnelles, des accidents de trajets sont plus importants dans les métiers des Services À la Personne (SAP).

..... Les principaux risques professionnels

Les salariés du secteur sont exposés à divers risques liés à leur environnement de travail :



Accidents de plain-pied :
obstacles au sol, précipitation,
manque d'autonomie des
bénéficiaires



Chutes de hauteur :
absence d'escabeaux adaptés
lors des tâches ménagères ou de
jardinage



Matériel inadapté ou défectueux :
risque électrique, mauvaise
manipulation d'équipements



Risques routiers :
déplacements fréquents d'un
domicile à l'autre



Risques chimiques et infectieux :
exposition aux produits d'entretien,
objets souillés, personnes malades



Troubles musculo-squelettiques (TMS) :
manutention de charges lourdes,
postures contraignantes



Risques psychosociaux :
stress, isolement, confrontation à des situations
difficiles (maladie, décès, violence, précarité)



le rôle de chaque acteur

..... Le salarié, acteur de sa propre sécurité

Chaque salarié a un rôle à jouer pour protéger sa santé et sa sécurité.

Avant de commencer une tâche, il est important de bien en comprendre les consignes et de s'assurer que le matériel et les produits nécessaires sont disponibles et adaptés.

Si les conditions de sécurité ne sont pas réunies, il faut en informer l'association ou l'entreprise qui vous emploie. Vous pouvez également demander des aménagements auprès du bénéficiaire ou de ses proches.

! Dans tous les cas, quand une tâche présente un danger, il est préférable de s'abstenir.

..... Le rôle des autres acteurs

Rôle du particulier-employeur :

En tant qu'employeur, le particulier est responsable de la sécurité de son salarié. Il doit agir, en concertation avec lui, pour :

- ! éliminer les dangers identifiés** : remplacer une prise défectueuse, réparer un appareil électroménager en mauvais état
- 📢 signaler les risques** : rendre visible une marche dangereuse, alerter sur des obstacles potentiels
- 🔄 adapter l'environnement** : faciliter l'accès au lit, installer une barre d'appui, sécuriser les sols, améliorer l'éclairage
- 👍 fournir un matériel adapté** : mettre à disposition des équipements sécurisés (gants, aspirateur en bon état)



Rôle des organismes mandataires :

Les organismes mandataires jouent un rôle clé en sensibilisant les particuliers-employeurs à ces bonnes pratiques de prévention.

le rôle de chaque acteur

Rôle des organismes prestataires :

Les entreprises et associations prestataires, employeurs directs des salariés, ont l'obligation d'assurer leur sécurité et leur santé physique et mentale. Elles doivent :



évaluer les risques professionnels en collaboration avec les représentants du personnel.



définir des mesures de prévention adaptées pour réduire les dangers liés aux interventions à domicile.

Mesures de prévention à mettre en place

Organisation du travail :

- analyser les besoins des bénéficiaires et définir précisément les tâches
- identifier les risques liés à chaque intervention
- planifier le temps de travail pour éviter la précipitation et organiser les déplacements
- mettre en place des réunions d'échanges entre salariés pour limiter l'isolement

Formation et information des salariés :

- expliquer clairement les tâches à effectuer et celles à éviter
- former à la prévention des risques et aux bonnes pratiques de sécurité

Sensibilisation des bénéficiaires :

- encourager l'adaptation des domiciles et des équipements pour garantir un environnement sécurisé



Zoom sur les produits chimiques

- repérer les symboles de dangers sur les étiquettes, sur les fiches techniques ou les fiches de données de sécurité
- prendre connaissance des recommandations avant utilisation (dosage, dilution, équipements de protection, stockage...)
- rester en alerte quand le conditionnement n'indique pas de phrase de risque ou quand aucune indication n'est précisée
- faire attention aux bidons non étiquetés, des petits contenants, des médicaments, etc.
- pour aller plus loin : consulter [la brochure de l'INRS](#)



Je tue



Je flambe



Je suis sous pression



Je pollue



Je ronge



Je fais flamber



J'explose



Je nuis gravement la santé



J'altère la santé et la couche d'ozone



VOTRE SANTÉ, VOTRE PRIORITÉ

Prevlink
80 rue de Clichy - 75009 Paris

